



Décision n° 2025/06
de la Commission des titres d'ingénieur (CTI)
relatif à l'attribution du label EUR-ACE®
à une formation de
l'École nationale supérieure de statistique et d'économie
appliquée (ENSEA), Côte d'Ivoire

École

Nom :	Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée
Sigle :	ENSEA
Type :	Établissement étranger Établissement d'enseignement supérieur public
Pays :	Côte d'Ivoire
Site de l'école :	Abidjan
Type de formation :	Diplôme d'ingénieur

Objet de la demande d'attribution du label EUR-ACE® :

Catégorie REU (Renouvellement du label EUR-ACE®) :

Diplôme d'ingénieur statisticien économiste de l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site d'Abidjan

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée ;
- Vu le rapport d'évaluation établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI, rapporteur principal), Michel PAVAGEAU (expert auprès de la CTI), Quentin DREZE (expert international auprès de la CTI), Gaël MALLICK (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 juin 2025,

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Le label européen **EUR-ACE®** pour la formation d'ingénieur, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter du 1 ^{er} janvier de l'année civile	Jusqu'au 31 décembre de l'année civile
Diplôme d'ingénieur statisticien économiste de l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée	2025	2030

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations** sur l'ensemble des recommandations émises selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à transmettre **le 15 juin 2027**, exclusivement sous format numérique, à l'adresse électronique secretariat@cti-commission.fr.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Mettre en place un conseil de perfectionnement propre à la formation d'ingénieurs statisticiens économistes (ISE), c'est-à-dire réunissant régulièrement toutes les parties prenantes (employeurs publics et privés, alumni, étudiants, enseignants) afin d'actualiser les besoins métiers et d'adapter en continu et en cohérence les programmes de formation ;
- Poursuivre le travail de formalisation des processus et des instances pour la formation ;
- Poursuivre la démarche entreprise d'évaluation des compétences et la formation pédagogique associée. Développer des projets intégrateurs interdisciplinaires propices à leur évaluation ;
- Systématiser les enquêtes d'insertion et de suivi de carrière spécifiques aux diplômés de la formation ISE. S'assurer d'un taux de réponse important et communiquer les résultats, notamment aux étudiants ;

- Renforcer les partenariats avec les entreprises privées nationales et à l'international en s'appuyant sur le réseau des alumni ;
- Quantifier et afficher la charge de travail demandée aux étudiants. Définir la charge globale acceptable et la respecter ;
- Accroître l'attractivité de la formation notamment pour la filière Mathématiques. Etablir une stratégie de communication en rapport et mesurer les résultats.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 10 juin 2025.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 8 juillet 2025.

La présidente
Claire PEYRATOUT

